



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 15 - 2020

Procédure de largage pour éclusage AML montant aux écluses canadiennes

Les navigateurs sont avisés que la procédure de largage pour les navires montants aux écluses canadiennes a été révisée.

Pour les navires montant d'une longueur hors-tout de 218m ou plus, la défense à l'extrémité aval de l'écluse demeurera en position levée durant l'éclusage et aussi après le largage (lorsque les unités AML sont détachées).

Pour les navires avec une longueur hors-tout de moins de 218m, la défense à l'extrémité aval sera baissée derrière le navire avant de commencer l'éclusage et demeurera en position baissée jusqu'à ce que le navire quitte l'écluse.

Le 30 avril 2020